
MUNICIPALITE

REPONSE ORALE

aux questions de Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet
relatives à la sécurité des écoliers dans la cour d'école du Mont-de-By

Renens, le 7 novembre 2016/JCB/tb

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2016, Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet a posé deux questions au sujet de la sécurité des écoliers, notamment, d'une part, la réparation d'un escalier dont les deux marches du haut sont descellées et d'autre part, au sujet de la cour qui ne dispose pas de barrière à l'angle que fait le préau avec, d'un côté le chemin des Côtes et de l'autre, la sortie du parking souterrain, ce qui présenterait un danger pour les élèves. Une enseignante a pris certaines mesures afin de sécuriser l'emplacement.

Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet demande si la Municipalité pourrait également se pencher sur le problème.

Concernant les deux marches d'escalier descellées, depuis cette séance, ces dernières ont été réparées par le service Gestion urbaine-Développement durable.

Au sujet du préau, le service concerné va évaluer la situation et si nécessaire effectuera des travaux de mise aux normes actuelles de sécurité durant les prochains mois.

Enfin, pour ce qui est de planter des clématites, le secteur Espaces verts prendra des mesures afin d'optimiser l'espace concerné.

En cas de question supplémentaire ou pour toute autre information, le service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes se tient à votre entière disposition.

Par la présente, la Municipalité considère avoir répondu aux questions de Madame la Conseillère communale Irène Frei-Premet relatives à la sécurité des écoliers dans la cour d'école du Mont-de-By.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

Le Secrétaire municipal:

Jean-François CLÉMENT (L.S.)

Michel VEYRE